

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Louis Ochou

Et absent :

Le conseiller :

Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**

9. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 720, 8<sup>E</sup> RUE.
10. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 641-643- AVENUE MILLER.
11. OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉ AU 641, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
12. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 725, 2<sup>E</sup> RUE.
13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-397 - RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366.
14. APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS.
15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.
16. PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 EN AJOUTANT DES USAGES DANS LA ZONE 13-HB ET EN AGRANDISSANT LA ZONE 1C .
17. PAIEMENT DE LA FACTURE 191350 DE LA FIRME GROUPE SCE.
18. AFFAIRES NOUVELLES
  - A)
  - B)
  - C)
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants :

- A) ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DU GROUPE OHMÉGA.

Et le retrait du point 15 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.

### **3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 et du 17 août 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 10 et du 17 août 2020 soient et sont adoptés  
tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-  
RIEURES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du  
Conseil les points majeurs des procès-verbaux des  
assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 6 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2020,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des  
membres du Conseil, le bordereau des déboursés  
pour la période du 6 août au 15 septembre 2020,  
excluant les dépôts salaires, qui s'élève à  
174 448,45 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN  
PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
6 août au 15 septembre 2020 soit et est accepté  
sous réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1985 à 2004, les dépôts directs 202 à  
262 et les prélèvements 281 à 292 confirment le  
paiement des déboursés pour la période du 6 août  
au 15 septembre 2020 et totalisant le montant de  
174 448,45 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET  
DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier  
dépose un document Excel expliquant la  
conciliation bancaire au 31 août 2020.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Le rapport d'activités du mois d'août du  
directeur général et secrétaire-trésorier est  
déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**09. RÉSOLUTION 20-152 - OFFRE D'ACHAT POUR LE  
TERRAIN SITUÉE AU 720, 8<sup>E</sup> RUE.**

CONSIDÉRANT les lettres du 21 février 2020  
et du 9 septembre 2020 de madame

Karianne Dunn, propriétaire du  
716, 8<sup>e</sup> Rue à Murdochville pour  
l'acquisition du terrain situé  
au 720, 8<sup>e</sup> Rue.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLOONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre à  
madame Karianne Dunn le terrain situé au 720, 8<sup>e</sup>  
Rue, et ce pour la somme de 1 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et  
le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à  
signer les documents relatifs à cette  
transaction.

**10. RÉSOLUTION 20-153 - OFFRE D'ACHAT POUR LA  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 641-643, AVENUE MILLER.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur  
Pierre Trudel pour la propriété  
située au 641-643, avenue Miller  
au montant de 8 000 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et  
les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN  
EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à  
monsieur Pierre Trudel la propriété située au  
641-643, avenue Miller et ce, pour la somme de  
8 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et  
le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à  
signer les documents relatifs à cette  
transaction.

**11. RÉSOLUTION 20-154 - OFFRES D'ACHAT POUR LA  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 641, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Rémi  
Bélanger pour la propriété  
située au 641, avenue des Curés-  
Allard, au montant de 5 000 \$.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Anaïs  
Tremblay et de monsieur Vincent  
Bédard au montant de 3 500 \$  
pour la propriété située au 641,  
avenue des Curés-Allard et de  
900 \$ pour le terrains situé au  
637-639, avenue des Curés-  
Allard.

CONSIDÉRANT le projet de rénovation clairement exposé par madame Anaïs Tremblay et monsieur Vincent Bédard, projet s'élevant à 55 000 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Anaïs Tremblay et monsieur Vincent Bédard la propriété située au 641, avenue des Curés-Allard et ce, pour la somme de 3 500 \$.

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Anaïs Tremblay et monsieur Vincent Bédard la propriété située au 637-639, avenue des Curés-Allard et ce, pour la somme de 900 \$.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

**12. RÉSOLUTION 20-155 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 725, 2<sup>E</sup> RUE.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Carl Marcotte pour le terrain situé au 725, 2<sup>e</sup> Rue, offre au montant de 300 \$.

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est évalué à 900 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville rejette l'offre d'achat de monsieur Carl Marcotte pour l'acquisition du terrain situé au 725, 2<sup>e</sup> Rue.

**13. RÉSOLUTION 20-156 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-397 - RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 20-397 - RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 16-366 - soit et est adopté.

**14. RÉSOLUTION 20-157 - APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé à la firme G.D.G Environnement pour le contrôle biologique des insectes piqueurs est venu à échéance cette année.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est mandaté afin de procéder à un appel d'offres pour l'octroi du contrat visant le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les saisons estivales à venir.

**15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**16. RÉSOLUTION 20-158 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 EN AJOUTANT DES USAGES DANS LA ZONE 13-HB ET EN AGRANDISSANT LA ZONE 1C.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement amendant le règlement de zonage 12-352 en ajoutant des usages dans la zone 13-HB et en agrandissant la zone 1C soit et est adopté.

**17. RÉSOLUTION 20-159 - PAIEMENT DE LA FACTURE 191350 DE LA FIRME GROUPE SCE.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-039 acceptant l'offre de services de la firme Groupe SCE pour un montant de 3 500 \$.

CONSIDÉRANT le paiement des factures 191241 au montant de 2 251,23 \$ et 200038 au montant de 1 156,93 \$

CONSIDÉRANT la facture finale 191350, incluant les travaux supplémentaires (bilan psychométrique, rédaction du contrat de travail) au montant de 6 970,36 \$.

CONSIDÉRANT les explications fournies par la firme Groupe SCE concernant la différence de coûts entre l'offre initiale et les factures reçues.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture 191350 de la firme Groupe SCE au montant de 6 062,50 \$, taxes incluses

**17. AFFAIRES NOUVELLES.**

**A) RÉSOLUTION 20-160 - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DU GROUPE OHMÉGA.**

CONSIDÉRANT QUE l'actuel débitmètre est non fonctionnel depuis le mois de juin.

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Ohméga pour le remplacement du débitmètre du poste de chloration au montant de 6 300 plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Ohméga pour l'isolation d'une pompe doseuse et l'installation d'un système de contrôle sur le SCADA du système d'eau potable au montant de 2 230 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ce système de contrôle réglera les problèmes causés lors de pannes du débitmètre

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission du Groupe Ohméga pour le remplacement du débitmètre du poste de chloration au montant de 6 300 plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission du Groupe Ohméga pour l'isolation d'une pompe doseuse et l'installation d'un système de contrôle sur le SCADA du système d'eau potable au montant de 2 230 \$ plus taxes applicables.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Aucun public n'est présent.

**19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il  
est 19 h 25.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

LOUIS OCHOU  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier